

OBLIGATOIRE

Niveau BS - BE



Public visé : Personnel « non électricien » effectuant des opérations simples, des interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.

Nombre : 4 à 12 personnes

Durée : 2 jours (14 heures)

Lieu : Saint André le Gaz (possibilité de réaliser le premier jour de formation sur site)

Contenu :

- ✓ Apports théoriques
- ✓ Travaux pratiques au sein de nos ateliers
- ✓ Evaluation des compétences

Finalités et objectifs :

- ✓ Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes et de la norme NF C 18-510
- ✓ Obtenir l'habilitation électrique BS - BE

Recyclage : tous les 3 ans

Durée = 10 heures (1,5 jours)

La Norme NF C 18-510.: L'habilitation électrique est une obligation pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Ainsi, le Code du Travail impose depuis le 21 janvier 2012, que les salariés bénéficient d'une formation à la sécurité contre les dangers des courants électriques et reçoivent un titre d'habilitation.

ités !

**RÉUSSIR
autrement**